

Après avoir accouché au Centre de Santé communautaire de Torokorobougou et Quartier Mali (Asacotoqua), Mme Diarra Oumou Coulibaly qui avait regagné le domicile, serait revenue cinq jours plus tard pour se plaindre à la sage-femme qu'elle a traitée d'avoir utilisé le ciseau pour opérer une ablation dans la partie intime son bébé de sexe féminin. L'affaire les a conduits à la police du quatrième arrondissement, puis à la brigade des mœurs et le tribunal. Nous avons enquêté, une affaire comprenant des non-dits et des interrogations sans réponse.

Pour comprendre d'avantages, nous nous sommes rendus au Centre de Santé communautaire de Torokorobougou et Quartier Mali (Asacotoqua) où nous avons rencontré Alkaou Sissoko, président du Conseil d'Administration de l'Association de Santé communautaire de Torokorobougou et Quartier Mali (Asacotoqua), le Dr Issa Togo, Directeur technique du Centre (médecin chef du centre) et Mme Koné Oumou Bagayoko, sage femme.

Selon les informations recueillies sur place, l'accouchement a eu lieu le 17 novembre à 17 H. C'est le mardi 22 novembre que Mme Diarra Oumou Coulibaly serait revenue accompagnée de sa cousine et portant son bébé, pour accuser la sage femme Mme Koné Oumou Bagayoko, d'avoir fait une ablation au niveau du sexe de son bébé, à l'aide de ciseaux, au moment de l'accouchement. En arrivant au Cscm, la mère de l'enfant était très remontée contre la sage femme, selon nos interlocuteurs, et l'aurait couverte de toutes les insanités.

Les vérifications sur place du Dr Issa Togo, Directeur technique du Centre (médecin chef) ont établi que le bébé est intact et qu'il n'y avait pas eu d'ablation au niveau du sexe. Une fois au Commissariat du IVème arrondissement, les deux parties ont été conduites à la brigade des mœurs. Mais là les choses tournèrent mal pour la jeune maman qui manquait de preuve, ce qui équivaut à une diffamation sur la sage-femme. Car les inspections du médecin à la demande des services du Commissaire Ami Kane n'ont permis de révéler aucune section de l'organe. La mère et l'enfant ont été gardés à vue pendant les temps de l'enquête avant d'être déférés à Bolé à la prison pour femme. L'affaire serait au niveau du Tribunal de la commune III du district de Bamako.

Selon nos interlocuteurs, la femme a été libérée de prison après plusieurs missions de médiation des associations musulmanes pour obtenir du Cscm le pardon. Au Tribunal de la commune III du district de Bamako, nos reporters ont rencontré le procureur Mme Berthé Rose Dembélé, selon laquelle c'est son collègue Poudiougou qui aurait en charge cette affaire. Nos enquêtes à ce niveau n'ont pas avancé, alors que la grande interrogation demeure : il a été révélé que l'enfant n'a subi aucune ablation, alors pourquoi la mère qui n'est pas à son premier

accouchement s'acharne-t-elle sur la sage femme l'accusant de section sur son bébé.

Selon certaines versions que nous n'avons pu vérifier, une vieille dame aurait fait cette affirmation à la mère quand elle a été consulté parce que le bébé avait eu des difficultés à uriner. Mais à la brigade des mœurs, la vieille aurait démenti et avait recouvré sa liberté pendant que la mère et l'enfant prenait le chemin de Bolé. Ce n'est pas la première fois des histoires rocambolesque du même genre arrivent. Il est temps de voir cette affaire et de la tirer au clair une fois pour toute. Et surtout de donner la bonne information aux populations.